

DECISION

Relative à la composition du conseil d'administration du Crous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret du 04 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des œuvres universitaires
et scolaires ;*

DECIDE

Article unique :

Sont nommés membres consultatifs du Conseil d'administration du Crous :

- Emmanuel PARISIS, directeur général du Crous de Lille, titulaire ;
- Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris, suppléant ;

- Mariannig HALL, directrice générale du Crous de Poitiers, titulaire ;
- Bénédicte CORVAISIER-DROUARD, directrice générale du Crous de Grenoble-Alpes, suppléante ;



Dominique MARCHAND